



PREAVIS MUNICIPAL – N° 02 / 2026

Conseil communal du 20 avril 2026

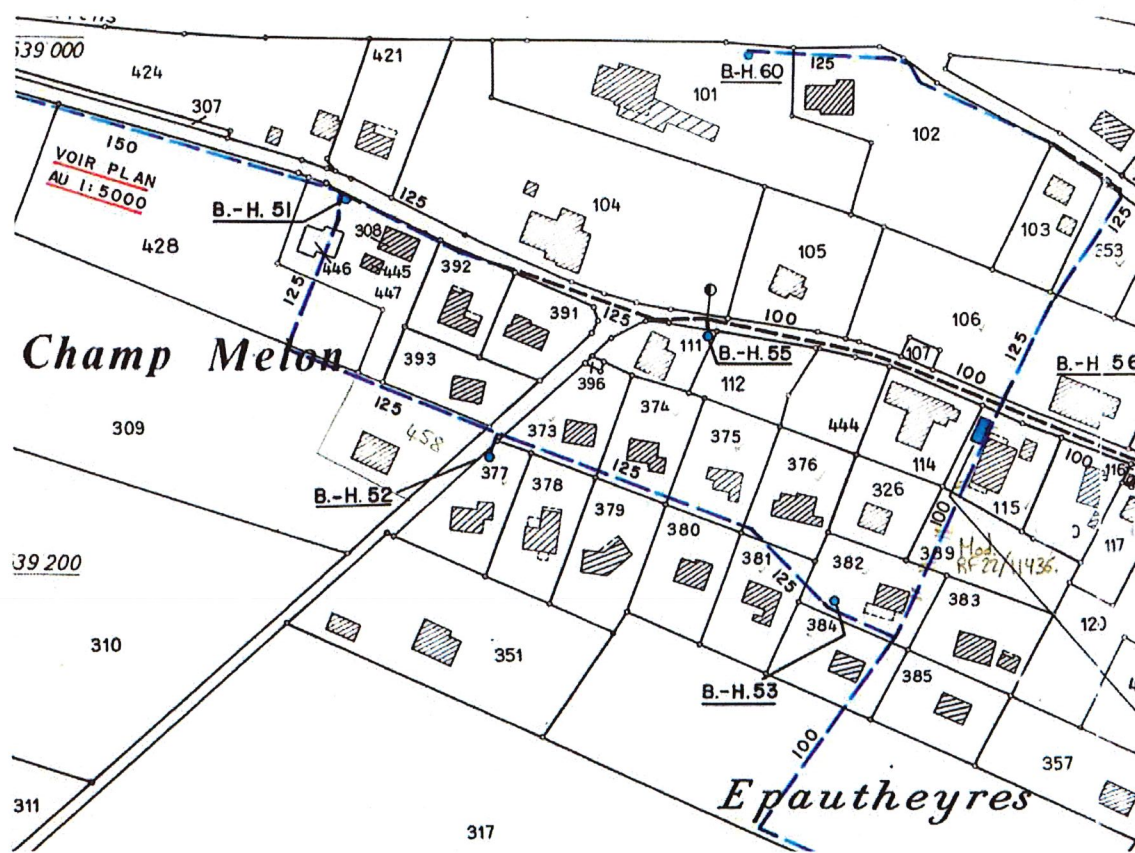
Remplacement de la conduite d'eau potable du
Chemin de Champ Melon à Epautheyres

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La conduite d'eau potable située sous le chemin de Champ Melon à Epautheyres a été posée dans les années 1980 ; il s'agit d'une conduite en fonte.

Le chemin de Champ Melon est un chemin privé. Toutefois, la Commune d'Essertines-sur-Yverdon est au bénéfice d'une servitude pour la canalisation d'eau, inscrite en 1991 auprès du Registre foncier. Dite servitude prévoit que la bénéficiaire, soit la Commune, est propriétaire des canalisations objet de la servitude et des installations annexes ; elle en assume tous les frais en découlant, principalement les frais de construction, et en conséquence ceux de déplacement, d'enlèvement et de remise en état des lieux ainsi que les frais d'exploitation.

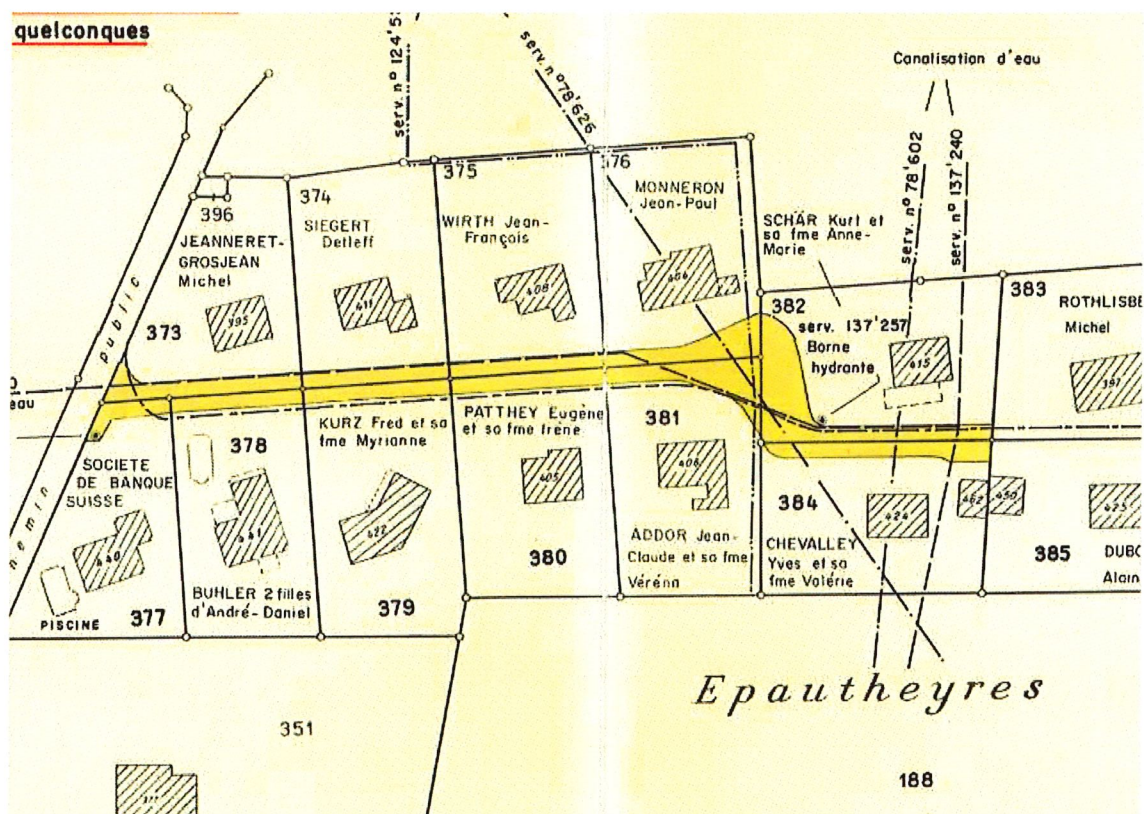


Durant l'année 2025, la conduite ci-devant citée s'est rompue à deux reprises, engendrant d'importants frais de remise en état et notamment, d'importants dégâts chez des riverains dont les maisons ont été inondées.

Le collège municipal préconise dès lors son remplacement et de la déplacer au milieu du chemin, ceci afin de faciliter les éventuelles futures interventions, actuellement compliquées en raison des haies plantées le long de son tracé.

2. CHEMIN DE CHAMP MELON

Encore une fois, le chemin de Champ Melon est un chemin privé. Toutefois, la Commune d'Essertines-sur-Yverdon est au bénéfice d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules inscrite en 1995. Dite servitude prévoit que les frais de réfection et d'entretien du chemin sont à la charge de la Commune d'Essertines-sur-Yverdon, ainsi que le ramassage des ordures, le déneigement, l'entretien et les taxes d'éclairage public.



(En jaune le tracé de la servitude de passage)

Dès lors que le chemin devra être ouvert pour procéder au déplacement de la conduite d'eau potable en son milieu, le collège municipal préconise de refaire le revêtement bitumineux, qui a subi, au cours des dernières années, plusieurs interventions, notamment en raison de déformations du chemin dues aux racines des arbres.

3. COÛTS

REMPLACEMENT DE LA CONDUITE

Génie civil	CHF	250'000.00
Appareillage (conduite, branchements, etc...)	CHF	100'000.00
Honoraires ingénieur	CHF	69'000.00

REFECTION DE LA ROUTE

Pose d'un enrobé coulé à froid	CHF	32'000.00
Intervention sur les regards routiers	CHF	6'000.00
Divers et imprévus	CHF	33'000.00

TOTAL	CHF	490'000.00
--------------	------------	-------------------

A noter que nous pourrions solliciter une subvention auprès de l'ECA pour la réalisation de ces travaux.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,
Vu le préavis municipal N° 02/2026
Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la commission nommée pour cet objet,

Décide

- **D'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et du revêtement bitumineux du chemin de Champ Melon à Epautheyres ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 490'000.00** ;
- **De financer** ces travaux pour un montant de **CHF 490'000.00** par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché;
- Le présent investissement représentera une charge annuelle pour la commune de **CHF 9'000.00**;
- **Pour information, l'amortissement de cet investissement sera calculé selon la durée d'amortissement fixée par MCH2.**

Pour la Municipalité

Le Syndic
Alexandre Gygax



La Secrétaire
Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2026

Municipal responsable : Sylvain Jacot